

Pernod Ricard

Siège social : 12, place des Etats-Unis – 75116 Paris
Société Anonyme au capital de 411 403 467,60 euros
N° Siret : 582 041 943 00389

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des actions de parrainage et de mécénat

Exercice clos le 30 juin 2014

MAZARS

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Pernod Ricard

Siège social : 12, place des Etats-Unis – 75116 Paris
Société Anonyme au capital de 411 403 467,60 euros
N°Siret : 582 041 943 00389

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des actions de parrainage et de mécénat

Exercice clos le 30 juin 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2014, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Direction Générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre Société pour l'exercice clos le 30 juin 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à

effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 736 569 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 17 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Isabelle Sapet

DELOITTE & ASSOCIES



Marc de Villartay



Pernod Ricard

MAZARS
61, Rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

DELOITTE et Associés
185, Avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

PARIS, le 11 septembre 2014

Messieurs,

Nous vous confirmons que le montant des dons et mécénat versés par la Société PERNOD RICARD SA, au titre de l'article 238 bis du Code général des impôts, s'élève pour l'exercice clos le 30 juin 2014 à :

736 569 €

Pierre PRINGUET
Directeur Général